



Le Défi de l'Environnement fête ses 10 ans au Pavillon de l'Eau

Mercredi 21 novembre 2012 • Paris



Dossier de presse



Sommaire

I - Le Défi de l'Environnement fête ses 10 ans

Une opération collective exemplaire

Proposer des outils techniques à destination des professionnels

Une mobilisation en faveur de l'environnement plus forte que jamais

Les professionnels récompensés

II- Focus sur le Contrat Métiers avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

III- L'Observatoire National des Déchets de l'Automobile avec l'ADEME

L'ONDA : un outil qui n'a pas son pareil

La valorisation des déchets mise à l'honneur pour les dix ans du défi de l'Environnement

Résultats de l'Observatoire : le point sur les filières de déchets en 2011

IV- Le nouveau partenariat du CNPA avec l'ADEME

La convention « prévention déchets »

Exemple d'action menée sur le terrain

V- Zoom sur la pièce de réemploi issue de la filière des Véhicules Hors d'Usage (VHU)

ANNEXES

ONDA : résultats 2011 des principales filières

Le CNPA et son investissement en faveur de l'environnement

Les partenaires du Défi de l'Environnement



I - Le Défi de l'Environnement fête ses 10 ans

Les 420 000 emplois des 20 métiers des services et de la distribution automobile sont confrontés aux problématiques environnementales : gestion des déchets, pollution de l'air, traitement des rejets d'eaux et demain maîtrise de l'énergie. Pour aider les professionnels de l'automobile, le CNPA s'est engagé depuis de nombreuses années dans des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement, comme par exemple avec la publication dès 1992 du Plan Vert, sous l'égide du Ministère de l'Ecologie.

Une opération collective exemplaire

Le Défi de l'Environnement lancé en novembre 2002 par le CNPA, en partenariat avec l'ADEME, a été conçu sur la base de retours d'expériences et a mobilisé en 10 ans, **38 700 entreprises**. Le dispositif a abouti à la mise en place de solutions techniques et d'aides financières proposées aux entreprises pour la gestion des déchets et des eaux usées issus de leurs activités.

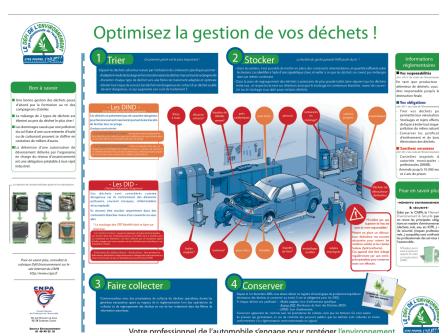
Proposer une méthode efficace et des outils techniques aux professionnels

De nombreux **outils méthodologiques et de communication** ont été créés et diffusés sur le terrain par le CNPA et ses partenaires pour sensibiliser les professionnels et leur donner les moyens d'agir à leur tour .

- Sur le terrain, des visuels de communication : affiche atelier, leaflets sur le tri des déchets...
- En ligne, plusieurs outils accessibles aux professionnels :
- En octobre 2011, à l'occasion d'EQUIP AUTO, le CNPA a publié une nouvelle version numérique de son **catalogue « sélection »** avec de nouveaux équipements, produits et services, destinée à faciliter pour les adhérents la recherche de solutions permettant de réduire leur impact sur l'environnement. Ce catalogue qui existe depuis 2006 qui sera mis à jour régulièrement en fonction des accords passés avec les fournisseurs est disponible sur le site du CNPA : www.cnpa.fr



- **une méthode et les outils** pour faciliter la refacturation aux clients du coût de la gestion des déchets, répondant aux exigences de la DGCCRF. Il est également proposé de faciliter par un accompagnement, la mise en place de la refacturation au sein des entreprises qui le souhaitent, dans le respect des règles de concurrence. La promotion de ce service rendu aux professionnels est réalisée lors des diverses interventions du CNPA en réunions d'informations techniques.
- Le Défi environnement propose également d'autres outils techniques comme par exemple un **modèle** de registre de traçabilité des déchets dangereux (tableau sous format informatique), un autodiagnostic permettant d'évaluer sommairement la performance environnementale de l'entreprise ou encore un courrier type de demande d'exonération de la Taxe sur les ordures ménagères (TEOM).



Une mobilisation en faveur de l'Environnement plus forte que jamais

A l'occasion des 10 ans du Défi de l'Environnement, le CNPA lance en partenariat avec l'ADEME un nouveau programme d'actions de prévention de la production des déchets, afin d'intervenir toujours plus en amont, conformément aux exigences européennes et nationales. Ce programme d'actions mené en partenariat avec l'ADEME sur une durée de 2 ans permettra d'initier et de développer cette thématique au sein des métiers de l'automobile en lien avec les plans et programmes de prévention des déchets des collectivités.

Le soutien des acteurs institutionnels tels que l'ADEME ou les Agences de l'Eau, ainsi que l'appui sur le terrain de ses partenaires privés historiques, sont indispensables à la réussite des actions du CNPA.

La valorisation des déchets mise à l'honneur pour les dix ans du défi de l'Environnement

Depuis plus de 10 ans, les filières des déchets de l'automobile n'ont cessé de se professionnaliser. A mesure que l'effort de collecte est monté en puissance dans les entreprises, l'investissement des prestataires de collecte de déchets en Recherche & Développement s'est également renforcé. Si bien qu'aujourd'hui, **les techniques**



de valorisation permettent à certains déchets d'être transformés en matières premières secondaires. C'est ce beau résultat que le CNPA souhaite souligner à l'occasion des 10 ans du défi de l'Environnement. Une série de clips documentaires ont été diffusés à cet effet au Pavillon de l'Eau, lors de l'événement du 21 novembre. Ces vidéos sont disponibles sur le site de la société A'CAPELLA PRODUCTIONS : <http://acapellaprod.com/>

Les professionnels récompensés

Depuis 10 ans le Défi de l'Environnement s'attache à faire la promotion de l'exemplarité en récompensant des professionnels ayant mis en œuvre une politique de gestion en faveur de l'environnement.

Pour les 10 ans du Défi de l'Environnement, 4 professionnels seront récompensés pour leur implication dans la bonne gestion de leurs déchets :

- AR MEN AUTOMOBILES à Douarnenez, agent Peugeot
- DBF AUTOMOBILES à Toulouse, concession Volkswagen
- SANDRAH à Henin-Beaumont, concession Renault
- GARAGE AUTO 3 F au Plessis Bouchard, garage Eurorepar



II- Focus sur le Contrat Métiers avec l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN)

L'Agence de l'Eau Seine Normandie et le CNPA travaillent ensemble depuis plusieurs années pour optimiser la maîtrise de la gestion des déchets dangereux pour l'eau et réduire la pollution due aux rejets industriels de ces activités. **Depuis 8 ans (3 conventions) le partenariat AESN / CNPA a permis de développer une réelle expertise de terrain permettant d'accompagner les professionnels et les acteurs de l'eau** (CG, Syndicats d'assainissement, communes etc.)

Le CNPA s'est doté d'une cellule opérationnelle de 2 collaborateurs spécialisés en environnement qui interviennent en transversalité sur les métiers de l'entretien et la réparation automobile sur ces problématiques et ainsi favoriser la protection de l'environnement au sein des entreprises.

Des centaines de pré diagnostics environnement ont été réalisés et plus de 3 000 000 d'euros de subventions ont été attribués à la profession par l'Agence, pour la préservation de la ressource en eau.

En 2010, le CNPA a renouvelé, pour une durée de deux ans et demi, son partenariat avec l'agence de l'eau Seine Normandie, au travers d'un nouveau dispositif. Ce programme d'aide permet aux entreprises de bénéficier de **diagnostics environnementaux gratuits** et d'**aide financière à l'investissement**. Ainsi, les entreprises automobiles peuvent être accompagnées dans leurs projets de mise en conformité de leurs rejets d'eaux et de la gestion des déchets dangereux, ainsi que sur l'investissement dans des technologies propres.

En 2011, 79 diagnostics en entreprises ont été réalisés par le CNPA et 67 dossiers de demande d'aides présentés à l'Agence de l'eau Seine Normandie.



III- L'Observatoire National des Déchets de l'Automobile avec l'ADEME

Résultats 2011

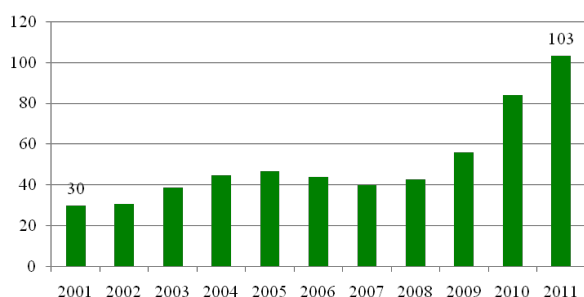
L'Observatoire National des Déchets de l'Automobile : un outil unique pour connaître les flux de déchets de la filière

L'Observatoire National des Déchets de l'Automobile (O.N.D.A.) lancé en 2004, est une autre réalisation concrète du Défi de l'Environnement. Né de la volonté du CNPA, de disposer d'un panorama annuel des volumes de collecte de déchets automobiles, grâce au soutien de l'ADEME, à l'engagement des prestataires de collecte et à l'aide technique de la société Autoéco, cet observatoire **volontaire** est devenu un outil indispensable au suivi des actions de tri et de valorisation des déchets des professionnels de l'automobile : **29 filières de déchets** (21 déchets dangereux et 8 non dangereux) **pour 95 départements et 22 régions** sont ainsi suivies. La branche du Commerce et des services de l'automobile est la seule à disposer d'un tel outil de traçabilité en France.

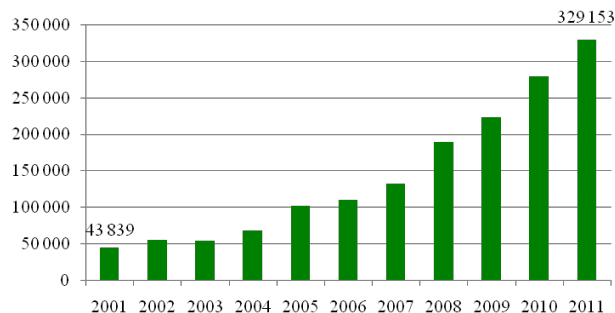


Ainsi en 10 ans, l'ONDA a permis de recueillir et compiler les données de plus de 38 700 professionnels automobiles. En 2011, l'ONDA a comptabilisé plus de 330 000 collectes contre 43 000 en 2004. Les données recueillies pour chaque filière ont augmenté en moyenne de 10 à 15% par an.

Nombre de collecteurs



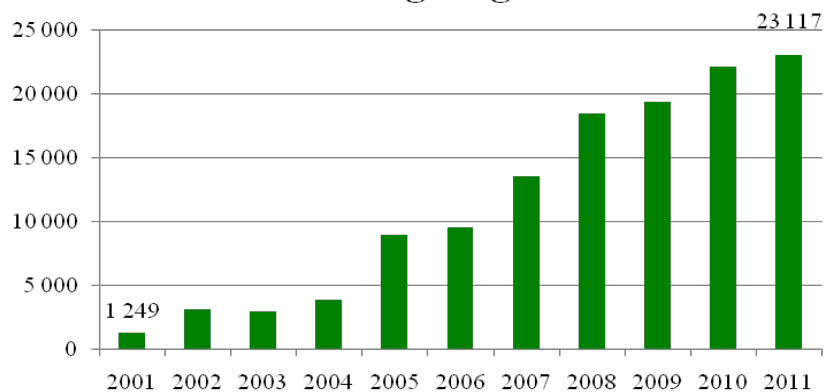
Nombre de collectes



source Autoéco



Nombre de garages collectés



Source Autoéco



En 2011 on compte **23 117 professionnels** pour lesquels au moins une donnée de collecte a été transmise par l'un des 103 collecteurs volontaires du dispositif, contre 23.061 en 2010.

Les résultats 2011 de l'Observatoire, pour les principales filières de déchets, sont présentés en annexe



IV- Le nouveau partenariat du CNPA avec l'ADEME

Depuis de nombreuses années le CNPA a la chance de bénéficier de l'appui technique et financier de l'ADEME, que ce soit pour le management environnemental ou la création puis le développement de l'O.N.D.A. C'est désormais pour la prévention de la production de déchets, mais également une étude « énergie » et la création d'un guide sectoriel sur la marque EnVol, que ce partenariat se poursuit.

La convention « prévention déchets » : une réponse à des obligations réglementaires

La prévention a été introduite pour la première fois dans la loi française en 1992 pour « prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits » (art L. 541-1 du code de l'environnement).

L'ordonnance du 17 décembre 2010, définit la prévention comme la première étape de la gestion des déchets en cohérence avec la directive cadre européenne sur les déchets.

L'Etat a chargé l'ADEME de soutenir les plans et programmes locaux de prévention mis en place par les régions, départements et collectivités locales et qui comprennent un volet pour les déchets des activités économiques.

Elle apporte également des aides directes aux entreprises (études préalables, investissements) ou pour des opérations collectives.

La convention « prévention déchets » prévoit des actions au niveau national, consistant à :

- La création ou l'adaptation d'outils dédiés à la prévention des déchets : affiches, film, dépliants, guides, catalogue de matériel
- La mise en place d'un programme de sensibilisation/formation sur la prévention des déchets dans les services de l'automobile : auprès des experts environnement du CNPA, des partenaires CNPA (constructeur, réseaux, prestataires de collecte) et des professionnels
- L'adaptation de l'outil d'observation ONDA à la prévention des déchets

Déclinée au niveau territorial, la convention prévoit :

- Un état des lieux de la prévention déchets dans les entreprises des services de l'automobile (réalisé par le CNPA en concertation avec les Directions Régionales de l'ADEME et les collectivités) ;



- Un appui au déploiement terrain : organisation de réunions dans les territoires, état des lieux de la fiscalité déchets et travail avec les collectivités pour la mise en place d'une modulation incitative.

Enfin une partie de l'aide est dédiée au financement d'équipements novateurs, qui seront mis en test chez des professionnels adhérents du CNPA. Un bilan de l'expérimentation sera réalisé et fera l'objet d'une diffusion en vue de la démultiplication des actions qui auront fait leurs preuves..

Exemple d'action menée sur le terrain

Le programme « Réflexe prévention déchets » de Rudologia

RUDOLOGIA est une association nationale née d'une volonté commune de l'ADEME, la région Franche-Comté, le Conseil général du Jura et la ville de Lons le Saunier afin de développer l'offre de formation en matière de gestion des déchets. RUDOLOGIA s'adresse aux élus, aux personnels de collectivité territoriale, aux professionnels du monde des déchets, aux artisans, aux commerçants, aux agriculteurs, aux industriels, aux responsables d'association, aux étudiants ou stagiaires de la formation continue.

Parmi les actions menées par l'association le programme « Réflexe prévention déchets » entend contribuer à inscrire les entreprises franc-comtoises dans une dynamique pérenne de réduction des déchets (quantités et nocivité). Aujourd'hui la phase 2 prévoit des formations courtes en lien direct avec les préoccupations des professionnels (la réglementation des déchets, les modes de collecte et filières de traitement, présentation de produits/ fournisseurs innovants...).

Le projet bénéficie de l'appui des collectivités locales (syndicats de collecte et de traitement de la région) dans le cadre des programmes locaux de prévention, des acteurs régionaux de l'environnement (ADEME, CCI...) et des organisations professionnelles dont le CNPA.



V- Zoom sur la pièce de réemploi issue de la filière des Véhicules Hors d'Usage (VHU)

Nombre de véhicules détruits par an : **1,5 million**

Nombre de véhicules échappant à la filière légale : **720 000**

Nombre de centres VHU agréés : **1622 représentant près de 12 000 salariés**

Nombre de sites illégaux / chantiers sauvages recensés par l'ADEME en 2009 : **994**

Une profession hautement réglementée

L'activité des centres VHU agréés a été réglementée dès 1976. Pour exercer l'activité de recycleur de l'automobile, l'exploitant d'un centre VHU doit être titulaire d'une autorisation d'exploiter au titre des ICPE (rubrique 2712) mais également un agrément VHU. A noter que les centres VHU agréés sont les seules installations autorisées à traiter des VHU.

La profession de centres VHU agréés consiste à assurer la destruction administrative et physique auprès de l'ensemble des acteurs de la filière détenteurs de VHU, à savoir : les particuliers, les compagnies d'assurances, les garages indépendants, les réseaux constructeurs (concessionnaires et agents de marque), les domaines et les fourrières. Le véhicule est dépollué, mis en sécurité, puis valorisé sous forme de pièces de réemploi destinées à la revente. Les carcasses sont par la suite envoyées à un centre de broyage agréé.



Une traçabilité rigoureuse !

Les centres VHU agréés assurent une parfaite traçabilité administrative et physique des véhicules. Tout véhicule entrant sur leur site est inscrit sur un registre de police de revendeur d'objets mobiliers.

En renseignant directement le Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) par l'intermédiaire de systèmes informatiques dédiés, le recycleur procède à la désimmatriculation du véhicule. Cette traçabilité est d'autant plus importante que désormais, les pièces issues de ces véhicules (pièces de réemploi) exigent désormais le même niveau de traçabilité.

L'étape de la mise en sécurité et de la dépollution

Avant toute intervention physique sur le véhicule, les recycleurs en assurent sa mise en sécurité. Les démonteurs neutralisent les organes de sécurité présents (prétensionneurs de ceinture, airbags ou encore réservoirs GPL) afin d'éviter tout risque lors des interventions ultérieures sur le véhicule. Ensuite, il est procédé à la dépollution du VHU.

La dépollution consiste à retirer les éléments polluants présents dans le véhicule (huiles usagées, batterie, liquide de refroidissement) afin d'en favoriser le recyclage ou une destruction sans danger pour l'environnement. La traçabilité est assurée à l'aide de Bordereau de Suivi des Déchets (BSD)

Le démontage et le recyclage

Les centres VHU agréés procèdent ensuite au démontage des VHU en vue de récupérer et de valoriser les pièces de réemploi.

Le savoir faire des recycleurs en matière de tri et de contrôle des éléments recyclables est déterminant dans ce domaine et leur permet de proposer à la vente des éléments contrôlés et de qualité.

À l'issue des étapes précédentes réalisées par le recycleur le VHU devient une carcasse. Celle-ci est reprise au poids par les broyeurs pour une valorisation matière.

Le taux de recyclage et de valorisation doit atteindre, selon la directive européenne 2000/53/CE relative aux VHU, 85% depuis 2006 et 95% en 2015.

La France atteint aujourd'hui un taux de recyclage et valorisation de **81,4%**.

La commercialisation des pièces de réemploi

Une fois les pièces démontées, le centre VHU agréé procède à une série de contrôles des pièces lors de leur démontage, leur nettoyage, leur étiquetage et leur entreposage dans les magasins. La commercialisation de ces pièces de réemploi peut enfin avoir lieu. Celles-ci sont bien évidemment soumises à la garantie légale contre les vices cachés mais également à la garantie contractuelle.

Dans l'ordonnance du 17 décembre 2010, le réemploi est l'un des moyens possibles pour prévenir la production de déchets.



ANNEXES

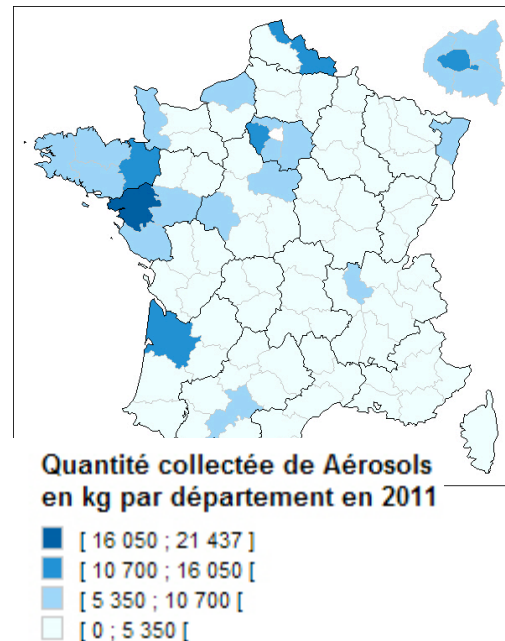
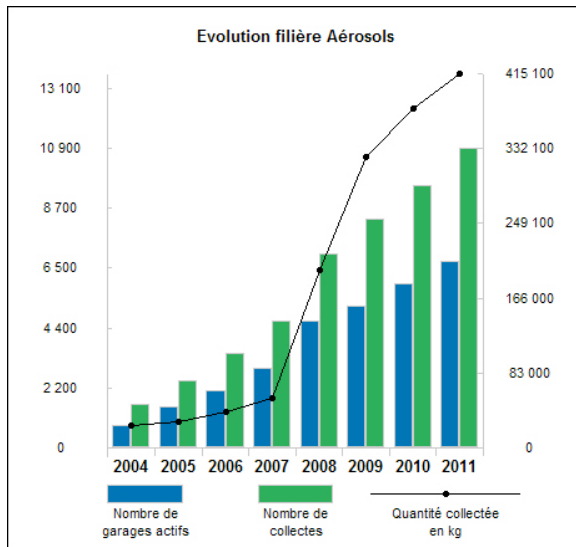


ONDA : résultats 2011 des principales filières

Aérosols

Un aérosol est un récipient (boîtier métallique généralement en acier ou en aluminium) sous pression qui contient un produit actif en solution dans un mélange de solvants et un mélange de gaz propulseur (gaz liquéfiés ou comprimés). En 2011, ont été collectés en moyenne 62 kg d'aérosols usagés par garage.

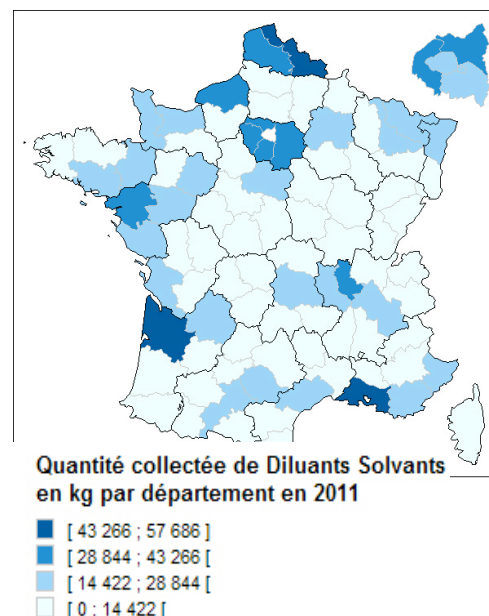
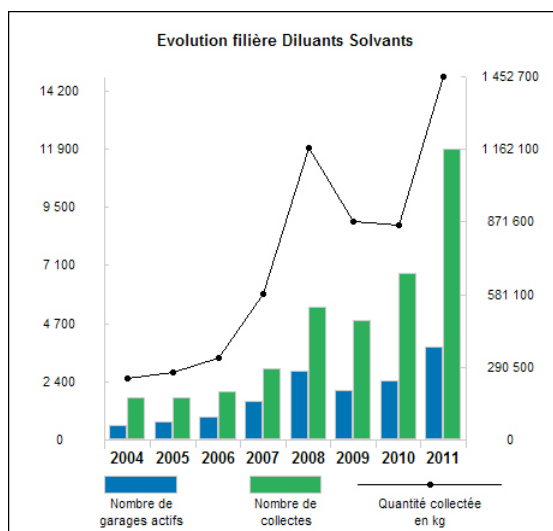
Avec près de 10 712 collectes sur toute la France en 2011, c'est 410 tonnes d'aérosols qui ont été collectées.



Solvants

Les solvants ont un caractère dangereux car ils peuvent présenter des propriétés d'inflammabilité, d'explosivité, de toxicité pour l'homme et pour l'environnement. Aujourd'hui c'est en moyenne 340 kg de solvants collectés par garage

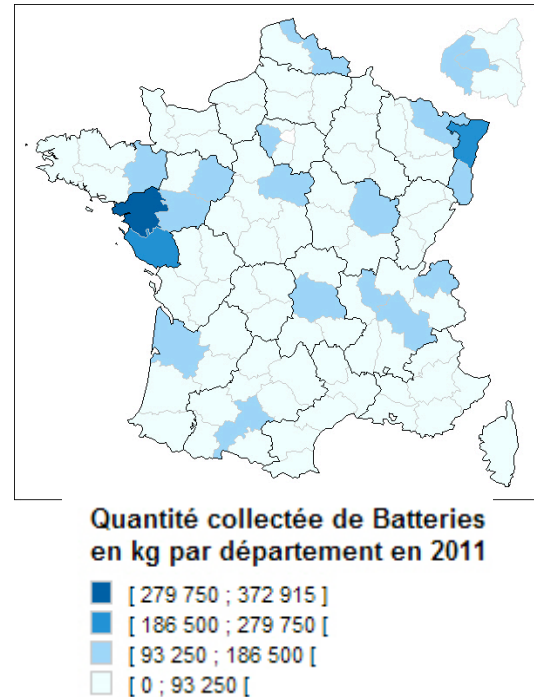
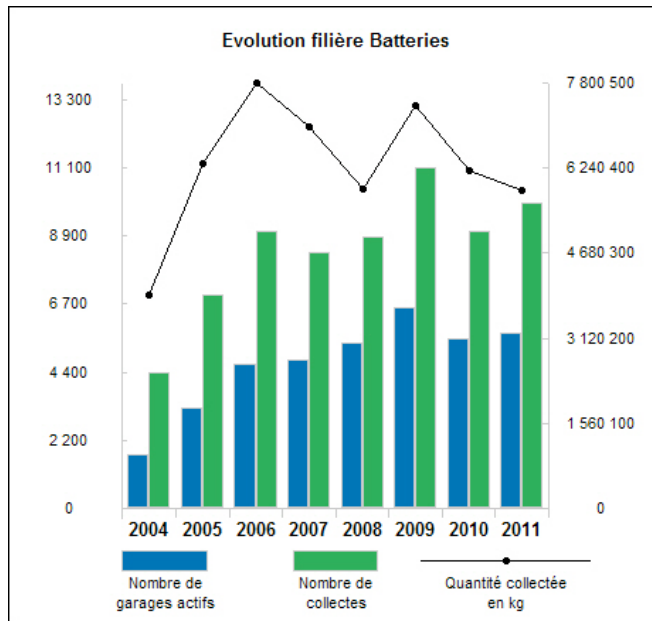
Avec près de 12 534 collectes sur toute la France en 2011, c'est 1 480 tonnes de solvants qui ont été collectées soit le poids de 1 195 voitures (d'un poids moyen de 1 238 kg)



Batteries

La batterie d'auto usagée est un déchet dangereux constitué de plomb, d'acide sulfurique et de polypropylène. Aujourd'hui c'est en moyenne 1 tonne de batteries collectée par garage

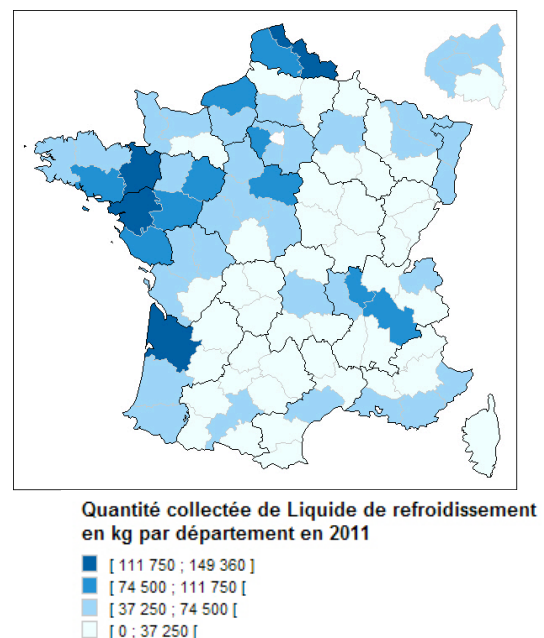
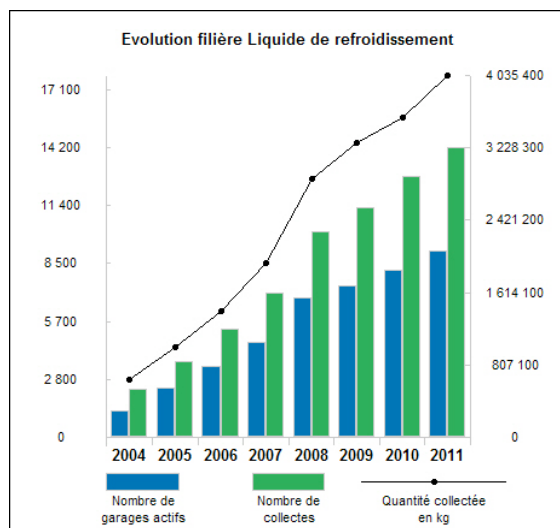
Avec près de 9 873 collectes sur toute la France en 2011, c'est 5 779 tonnes de batteries au plomb qui ont été collectées, ce qui représente le volume d'une piscine olympique.



Liquides de refroidissement

Les liquides de refroidissement proviennent de la vidange des circuits de refroidissement des véhicules. Ce sont des déchets liquides polluant pouvant entraîner une pollution de l'eau. En 2011 on a collecté en moyenne 446 kg de liquide de refroidissement par garage.

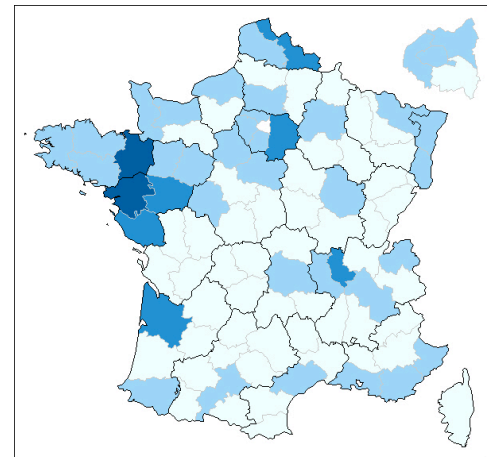
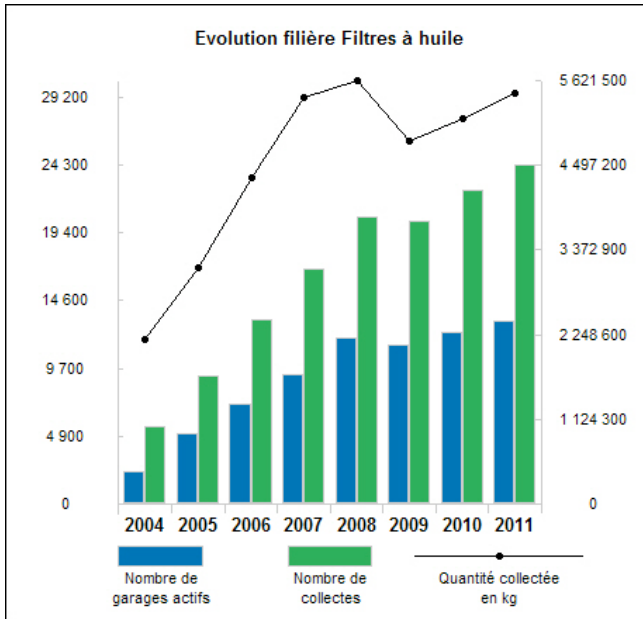
Avec près de 13 979 collectes sur toute la France en 2011 c'est 3 984 tonnes de liquides de refroidissement qui ont été collectées.



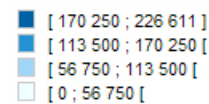
Filtres à huile

1 filtre à huile jeté dans la nature correspond à 210g d'huiles dispersées qui vont polluer jusqu'à 250 m³ de nappe phréatique pendant 1000 ans. Aujourd'hui c'est en moyenne 422 kg de filtres à huile collectés par garage.

En 2011 avec près de 23 880 collectes sur toute la France c'est 5 397 tonnes de filtres usagés qui ont été collectés soit l'équivalent du poids de 10 airbus (A380 au décollage).



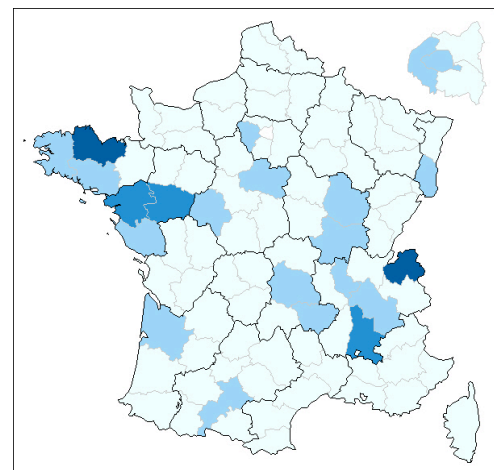
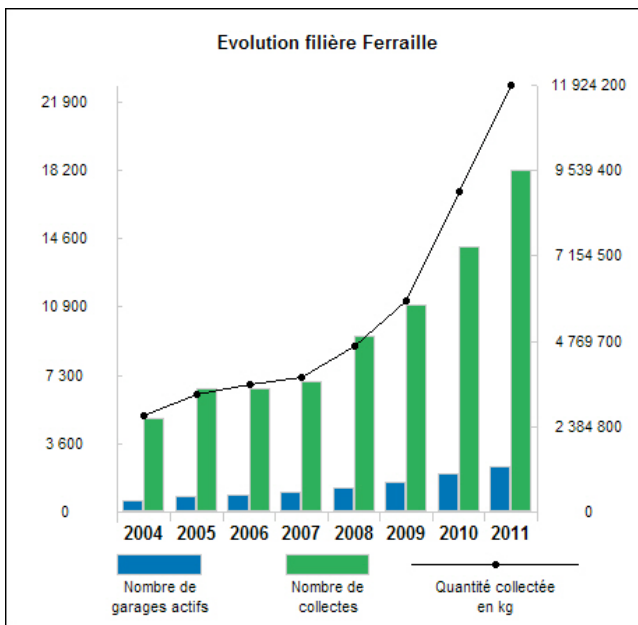
Quantité collectée de Filtres à huile en kg par département en 2011



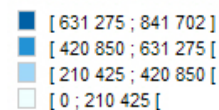
Ferrailles

On désigne par ferraille (issu de fer) les débris de pièces de fer, de fonte ou d'acier. Aujourd'hui c'est en moyenne 5 tonnes de ferrailles collectées par garage

Avec près de 18 185 collectes sur toute la France en 2011, c'est 11 842 tonnes de ferrailles qui ont été collectés soit l'équivalent du poids de la Tour Eiffel.



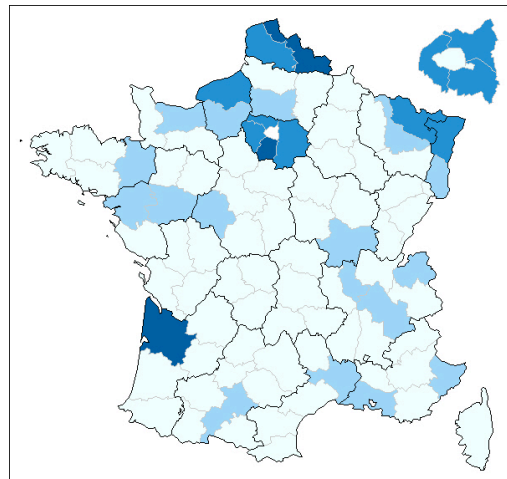
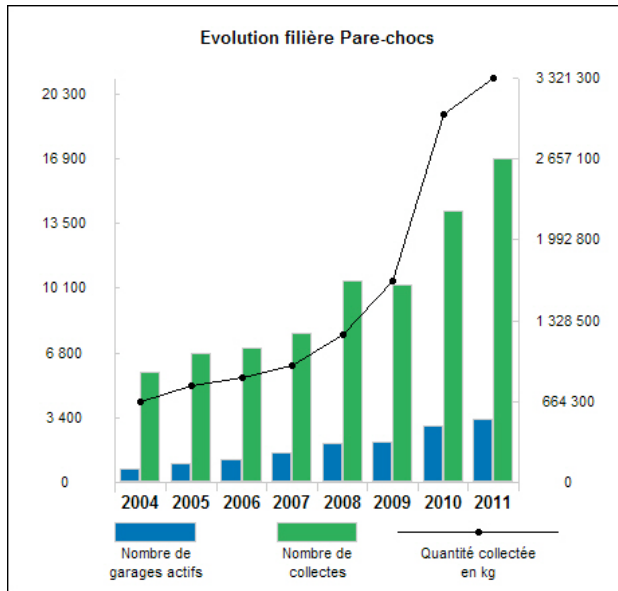
Quantité collectée de Ferraille en kg par département en 2011



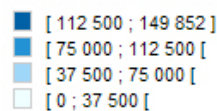
Pare-chocs

Les pare-chocs et plastiques non souillés doivent être séparés du reste du véhicule et stockés sous abris dans des bacs grillagés (sur mesure) pour en faciliter le recyclage. C'est en moyenne 1 tonne de pare-chocs collectée par garage

En 2011 avec près de 16 882 collectes sur toute la France, c'est 3 303 tonnes de pare-chocs qui ont été collectés soit, mis bout à bout, la distance nord-sud de la France (pour un pare-choc de taille moyenne d'1m60).



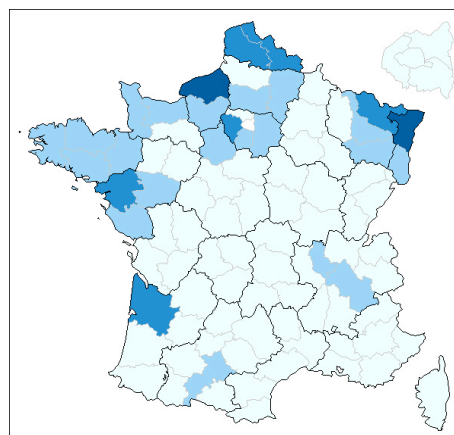
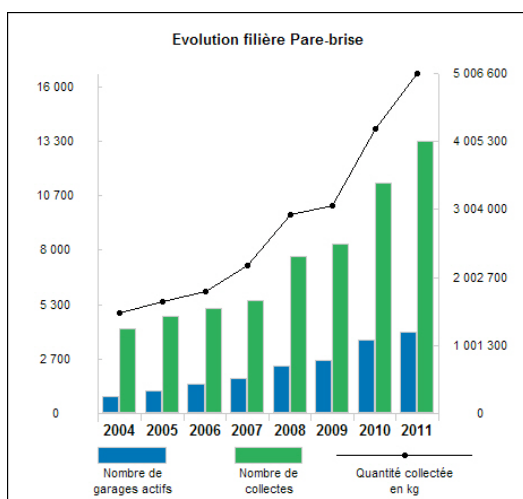
Quantité collectée de Pare-chocs en kg par département en 2011



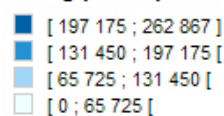
Pare-brises

Les pare-brises doivent être séparés du reste du véhicule pour en faciliter le recyclage et stockés sous abris dans des bacs grillagés (sur mesure). Aujourd'hui c'est en moyenne 1 257 kg de pare-brises collectées par garage.

En 2011 avec près de 13 262 collectes sur toute la France, c'est 4 958 tonnes de pare-brises qui ont été collectées.



Quantité collectée de Pare-brise en kg par département en 2011



Deux filières sont suivies spécifiquement par l'ADEME :

- La filière des huiles usagées qui bénéficie d'un suivi particulier via un observatoire des flux physiques et économiques afin de suivre l'évolution des performances de la filière.
- L'observatoire de la filière « Pneumatiques usagés » a été créé en 2004 par l'ADEME pour répondre au cadre réglementaire relatif à la communication d'informations sur la mise sur le marché et la valorisation des pneumatiques.

Les données de l'ADEME fondées sur une transmission **obligatoire** d'information par les opérateurs, permettent d'avoir une vision exhaustive de la collecte et la valorisation.

Huiles usagées :

1 litre d'huile usagée peut couvrir 1 000 m² d'eau et empêcher l'oxygénation de la flore et de la faune pendant des années.

En 2011 on collecte en moyenne 1 tonne d'huiles usagées par garage, soit 202 752 tonnes d'huiles (chiffre ADEME) ce qui correspond au poids d'un tanker de type VLCC (very large crude carriers)

Déchets de pneumatiques (véhicules légers, poids lourds, scooter) :

Composés de mélanges de caoutchoucs, d'acier et de textiles divers, les pneus usagés ne sont pas des déchets dangereux mais ils présentent un danger pour l'environnement et la santé en cas d'incendie. Avec 1 tonne de pneus usagés (132 pneus tourisme) valorisée équivaut à l'économie de la consommation électrique de 5 377 réfrigérateurs par jour (source Aliapur).

En 2011 c'est 363 755 tonnes de pneumatiques issus des véhicules légers, poids lourds, scooters qui ont été collectés. (Chiffre ADEME).



Le CNPA et son investissement en faveur de l'environnement

Le secteur de la distribution et les services de l'automobile

Le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) est une Organisation patronale fondée en 1902 et régie par la loi de 1884. Le CNPA est la seule organisation professionnelle à représenter **les 20** métiers de la distribution et des services de l'automobile, du véhicule industriel, des cycles et motocycles en France.

Le secteur de la distribution et des services de l'automobile représente : **100 000 entreprises et emploie 420 000 salariés.**

Le CNPA présent sur l'ensemble du territoire



Le CNPA regroupe :

- 200 collaborateurs
- 1700 élus
- un réseau territorial de 68 délégations

3 plateaux techniques regroupent des experts au service des adhérents dans les domaines suivants:

- environnement,
- social,
- juridique et fiscal.

Le CNPA participe activement aux travaux des principales organisations interprofessionnelles et consulaires: **MEDEF, CGPME, UPA, Conseil du Commerce de France.**

Patrick Bailly, Président National du CNPA, siège au **CESE** depuis novembre 2010.

Il est enfin présent au sein de plusieurs organisations européennes et internationales telles que **Leaseurope** (Loueurs) ou l'**EGARA** (Recycleurs). Le CNPA assure la présidence du **CECRA** (Conseil européen du commerce et de la réparation automobile) depuis 2010.

Le CNPA et l'environnement

Depuis 1992, le CNPA se met au service des chefs d'entreprise pour les aider à prendre en compte la protection de l'environnement dans la gestion quotidienne de leur entreprise.

- **Plan Vert** : des recommandations dès 1992,
- **Mémento environnement et sécurité** : édité en 1998, 2004 et 2009,
- **Défi de l'environnement** : plusieurs centaines de visites d'entreprises ont été réalisées depuis 2003,
- Résultats de l'**Observatoire National des Déchets de l'Automobile (O.N.D.A.)** publié chaque année,

Un plateau technique d'experts en environnement au service des professionnels.



L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr

Les partenaires du Défi de l'Environnement



Les partenaires spécifiques des 10 ans du Défi de l'Environnement



Contacts presse :

Service de presse ADEME

Tél : 01 49 09 27 47 - Email : ademepresse@tbwa-corporate.com

Pauline JOHANET - Responsable des Relations extérieures du CNPA
Tél : 01 40 99 55 06 - Fax : 01 40 99 47 02 - Email : pjohanet@cnpa.fr

